



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le vendredi 20 novembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

### **Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

### **Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme BIANCAMARIA	à	Laurent MARCANGELI
Mme CORTICCHIATO	à	M. HABANI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme NADAL	à	M. BACCI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT

### **Etaient absents :**

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du jeudi 26 novembre 2015

Délibération N°2015/416

### **Partenariat entre France 3 Corse Via Stella et la Ville d'Ajaccio pour une production audiovisuelle sur les Bonaparte.**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée,**

Ajaccio a la chance de posséder un patrimoine napoléonien unique au monde. Couvrant une période allant du début du XVIe siècle à nos jours, l'histoire des Bonaparte se confond avec celle de notre ville. Ils l'ont, pour ainsi dire, vue naître, ont contribué à sa construction et ont fait sa légende. Soucieuse de développer la promotion de l'image de Napoléon par des actions de médiation culturelle, la ville souhaiterait proposer, sur le modèle de l'émission Galleria, de poursuivre son partenariat avec la chaîne France 3 Corse ViaStella.

Ce partenariat viserait à faire connaître au public le plus large le patrimoine napoléonien de notre cité depuis les chefs-d'œuvre des collections du Palais Fesch, jusqu'à des lieux de légende comme le Casone ou des endroits plus confidentiels dont les Salines et la Sposata font partie. S'il existe un véritable engouement pour la figure de Napoléon, chaque citoyen n'a pas la possibilité de visiter le Palais Fesch, de se rendre sur les divers sites patrimoniaux ou, tout simplement, d'avoir accès à la connaissance historique. Le but de ce projet, à portée ludique et éducative, est bien de diffuser le savoir et les richesses de notre ville dans tous les foyers.

Ce programme bilingue se présenterait sous deux formes : d'une part des modules de 3 à 4 mn sur le modèle de l'émission Galleria, et d'autre part des documentaires de 52 minutes. Les deux formats sont susceptibles d'avoir une diffusion large, que ce soit au niveau de la chaîne locale, des chaînes nationales et thématiques.

Il est demandé à la ville d'Ajaccio de continuer à mettre à la disposition de France 3 Corse Via Stella une régie technique dans les locaux du Palais Fesch et de permettre à l'équipe de Via Stella, dédiée au projet, d'avoir accès à la documentation spécialisée, aux ressources iconographiques, au réseau napoléonien ainsi qu'aux ressources scientifiques humaines du Palais Fesch.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** le partenariat entre France 3 Via Stella et le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts de la Ville d'Ajaccio,

**D'autoriser** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce partenariat.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de son Président Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 novembre 2015 ;

#### **APPROUVE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Le partenariat entre France 3 Via Stella et le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts de la Ville d'Ajaccio

## AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce partenariat.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE  
  
Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151126-2015\_416-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2015

Publication : 01/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

